

# Guide de consultation

Dans le cadre du colloque qui aura lieu les 10 et 11 mai 2005 au Holiday Inn Select de Montréal



## RegardS sur la diversité des familles

Mieux comprendre pour mieux soutenir



Conseil de la famille  
et de l'enfance

Recherche et rédaction :  
Chantale Dumont, analyste-conseil

Coordination :  
Isabelle Bitauveau, secrétaire générale

Responsable des communications :  
Odette Plante

La traduction et la reproduction totale ou partielle  
de ce guide de consultation sont autorisées à condition  
que la source soit mentionnée.

Conseil de la famille et de l'enfance  
900, boulevard René-Lévesque Est  
Place Québec, bureau 800, 8<sup>e</sup> étage  
Québec (Qc) G1R 6B5  
Site Internet : [www.cfe.gouv.qc.ca](http://www.cfe.gouv.qc.ca)  
Courriel : [conseil.famille.enfance@cfegouv.qc.ca](mailto:conseil.famille.enfance@cfegouv.qc.ca)

ISBN : 2-550-44386-1  
Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec – 2005  
Mai 2005

# Mot de la présidente

La diversité et la complexité des réalités familiales contemporaines s'observent de plus en plus. D'abord, on remarque la pluralité des modèles familiaux. Il y a les familles biparentales, intactes ou recomposées, et les familles monoparentales, par choix ou comme conséquence d'une rupture conjugale. Il y a des familles avec parents hétérosexuels ou homosexuels, des familles avec fratrie composée, avec ou sans garde partagée, etc. Il y a aussi les familles «composées» sur la base d'affinité, d'intégration ou d'adoption. Les liens biologiques ne sont plus les seuls liens familiaux légitimes.

On remarque ensuite la mouvance et la diversité des trajectoires conjugales et familiales. Les cycles de vie conjugale et parentale se succèdent et s'entrecoupent parfois. Ils sont aussi tributaires des trajectoires professionnelles souvent sinueuses. De plus, avec l'augmentation de l'espérance de vie, le cycle de vie familiale s'allonge et les relations entre les générations sont à réinventer.

Les changements socioculturels ont également modifié l'exercice de la parentalité. Dans son dernier rapport annuel, le Conseil constatait que les changements de la famille québécoise sont observables dans les rôles parentaux tels qu'ils sont exercés dans le concret de la vie quotidienne. Si les fonctions familiales traditionnelles demeurent assez stables, on constate en revanche que la manière dont les parents assument leur rôle est marquée à la fois par la continuité, le changement et l'émergence de nouveaux modèles.

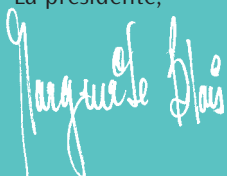
Les effets observables des changements familiaux sont le manque de repères pour bien comprendre les familles, le manque de mots pour exprimer les nouveaux liens familiaux, le décalage entre besoins et services disponibles pour les familles et ils questionnent le sens du lien parent-enfant.

La présente consultation s'inscrit dans le cadre du colloque *Regards sur la diversité des familles: Mieux comprendre pour mieux soutenir* du Conseil de la famille et de l'enfance. Elle vise à répondre au mandat ministériel confié au Conseil d'examiner les nouveaux modèles familiaux en regard des rôles de chacun des membres de la famille. À partir des points de vue recueillis, le Conseil de la famille et de l'enfance rédigera un Avis dont une copie sera expédiée ultérieurement aux participants.

Dans le but de favoriser une meilleure appropriation de la réalité des familles québécoises, le Conseil souhaite consulter l'ensemble des familles et des acteurs sociaux préoccupés par le bien-être des familles, particulièrement les groupes sociaux qui oeuvrent quotidiennement auprès des familles québécoises.

Le document de retour de la consultation devra être acheminé pour le **31 mai 2005**.

La présidente,



Marguerite Blais





## Perspective socio-historique

Selon une approche sociologique, le Québec a connu trois modèles familiaux au cours de son histoire. Le 1<sup>er</sup> modèle, la **famille traditionnelle**, est celui qui a marqué le plus la mémoire collective. C'est aussi celui qui a prévalu le plus longtemps, jusque dans les années 50. L'image de la famille nombreuse et solidaire vivant de façon autonome à la campagne nous laisse nostalgiques et nous fait oublier l'existence, aussi à cette époque, d'enfants uniques, de recompositions familiales, d'abus d'autorité, de parents violents, d'abandon d'enfants, de milieux de vie marqués par la pauvreté, etc. On oublie aussi souvent qu'il y avait un bon nombre d'adultes qui demeuraient célibataires et sans enfant. L'esprit communautaire et les grandes festivités familiales marquent les représentations collectives.

Le 2<sup>e</sup> modèle, la **famille moderne**, a pris son essor après la deuxième guerre mondiale et il est encore majoritaire aujourd'hui. Il est apparu suite à l'industrialisation avec la croissance de l'urbanisation, de la scolarisation et de l'accès aux moyens de communication. Ces changements sociaux ont transformé les rôles dans la famille ainsi que les interactions entre les membres de la famille. C'est dans une structure démocratique que père, mère et enfants se retrouvent pour partager des moments ensemble comme dans un refuge affectif. Les temps familiaux communs sont moins nombreux et chacun se réalise et s'épanouit dans des sphères différentes: la mère à la maison, le père au travail et les enfants à l'école. La démocratie dans cette famille centrée sur le couple ne doit pas nous faire oublier des réalités familiales plus difficiles telle que la dépendance économique des femmes, l'absence de conversation et d'activité commune, les mariages obligés, les enfants illégitimes, la marginalisation des familles hors normes, etc.

Depuis une trentaine d'années, de nouvelles tendances ont émergé. Certains experts parlent d'un 3<sup>e</sup> modèle familial alors que d'autres préfèrent parler d'un contre-modèle soulignant ainsi les multiples formes et les contours imprécis de la **famille contemporaine**. Sous l'effet du nouvel individualisme, de l'informatisation, de la mondialisation et des changements technologiques accélérés, on valorise plus que jamais l'autonomie, le plaisir et la satisfaction immédiate des désirs. Dans cette perspective, avoir des enfants devient un choix personnel qui vise l'accomplissement de soi. Bien que le noyau conjugal demeure une condition souhaitable au projet parental, sa forme et sa durée ne sont plus déterminées à l'avance. Les structures familiales sont plus souples et les rôles y sont plus égalitaires.

L'absence de consensus autour d'un modèle dominant fait éclater les repères traditionnels et laisse place à un imaginaire collectif en pleine effervescence. D'une part, on reconnaît les rapports familiaux égalitaires, mais on craint également le manque de stabilité et l'absence de repère.

# Thème 1 : Attentes mutuelles de la famille et de l'État

Face aux pressions économiques et aux changements profonds des structures et du fonctionnement des familles, les mesures à caractère familial ont connu de profondes mutations au Québec. Lorsqu'une tendance se généralise, il devient quasi impossible de ne pas répondre aux demandes croissantes de services ou des mesures adaptées.

La baisse de la fécondité, qui a été observée dans plusieurs pays industrialisés, a été particulièrement frappante au Québec et se manifeste par la diminution marquée de la taille des familles. Diverses mesures, destinées plus ou moins explicitement à soutenir la natalité, ont été tentées par les gouvernements afin de corriger la situation et atténuer les impacts du vieillissement de la population. Le gouvernement du Québec a instauré les allocations à la naissance (variables selon le rang de l'enfant) en 1988 et les a maintenues jusqu'en 1997.

Depuis les dernières décennies, le changement le plus remarquable à l'intérieur de la famille est le travail salarié des deux parents. L'action publique s'est concentrée sur des mesures de conciliation famille-travail, comme le développement des services de garde. Par ailleurs, le nombre de familles monoparentales augmente et leurs conditions économiques demeurent précaires. En raison de la préoccupation quant à la pauvreté des enfants, les familles monoparentales et celles ayant un faible revenu ont été particulièrement ciblées par les mesures de soutien gouvernemental.

Plus récemment, des efforts ont été déployés pour améliorer les conditions de vie des familles et permettre une plus grande égalité des chances de développement de l'enfant. Le développement accéléré d'un réseau de services de garde et l'action vers la mise en œuvre d'un régime québécois d'assurance parentale ont été menés quasi-simultanément avec un renouvellement des programmes de prestations familiales (Soutien aux enfants et Prime au travail).

Des efforts ont été déployés du côté du réseau des services de garde, des congés parentaux et il y a quelques mois, des prestations familiales.



Selon vous, quels ont été les plus grands progrès dans les services et mesures aux familles?

À l'étude  
lors du  
colloque

---

---

---

---

---

---

---

---



Selon vous, quelles sont les plus grandes lacunes dans les services et mesures aux familles?

À l'étude  
lors du  
colloque

---

---

---

---

---

---

---

---

# 1. Le réseau institutionnel

## 1.1 Fonction éducative

La famille, première responsable de l'éducation de l'enfant, doit partager une partie de cette responsabilité avec les services de garde et l'école. Les milieux éducatifs sont de plus en plus sensibles à la diversité des trajectoires conjugale, familiale et professionnelle des parents. Puisque les nouvelles réalités familiales et l'environnement socio-économique des enfants influencent leur développement et leur chance de réussite scolaire, les directions d'établissement, les enseignantes et enseignants et les éducatrices et éducateurs essaient de plus en plus de concevoir une intervention globale prenant en compte le milieu de vie des enfants.

Pourtant, certains éléments demeurent source de frictions entre la famille et les milieux éducatifs. Les parents ne se sentent pas toujours reconnus et s'interrogent sur leur place dans l'école. Ils remettent en question certaines attentes de l'école, en particulier lorsqu'elles ajoutent aux contraintes de temps. La période des devoirs en est un exemple.



De façon générale, comment évaluez-vous l'ouverture des milieux éducatifs aux réalités des familles d'aujourd'hui?

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

## 1.2 Fonction de soin et de soutien

À toutes les étapes de la vie familiale, on a recours aux services du réseau de la santé et des services sociaux pour répondre à des besoins de santé et des besoins psychosociaux (visites régulières, épisodes de maladie, problèmes d'autorité parentale ou de délinquance juvénile ou encore, de soutien aux personnes en perte

d'autonomie). Parfois, les spécialistes de la santé peuvent apparaître comme peu accessibles aux familles et peu enclins à les écouter.

Les progrès scientifiques ont aussi contribué à modifier la composition des réseaux familiaux. Les liens familiaux se prolongent et se complexifient suite aux avancées biomédicales et technologiques, à l'amélioration et à la diversification des équipements de maintien à domicile. Les liens familiaux peuvent également être soutenus par les interventions des travailleurs sociaux.

Par ailleurs, la diversité des parcours familiaux rend plus complexe la fonction de soin et de soutien auprès du malade et des personnes en détresse. La nouvelle conjointe du fils unique sera sollicitée par la perte d'autonomie des beaux-parents, malgré leur rencontre récente. Inversement, le beau-parent présent auprès d'un enfant malade peut-il intervenir et faire valoir son point de vue auprès des spécialistes?



De façon générale, comment évaluez-vous la préoccupation des services de la santé et des services sociaux aux réalités des familles d'aujourd'hui dans leur intervention?

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

## 1.3 Fonction économique

L'État joue un rôle économique important auprès des familles. Il les soutient afin qu'elles soient en mesure de répondre aux besoins essentiels de leurs membres et il cherche à reconnaître l'apport économique des familles. Toutefois, les règles fiscales tardent à s'adapter aux réalités des familles. La pluriparentalité, c'est-à-dire, le fait que plusieurs personnes peuvent prendre soin d'un enfant est une réalité complexe et les parcours familiaux contemporains posent des situations inédites ou non



5 À votre connaissance, quels sont les plus grands décalages entre les nouvelles réalités des familles et le soutien économique des gouvernements?

---

---

---

---

---

---

---

---

prévues par le système fiscal. Par exemple, selon les règles provinciales, le beau-parent pourrait déduire des frais de garde qu'il n'a jamais assumés et pour lesquels il n'a aucune obligation légale, simplement parce qu'il est le conjoint qui gagne le moins dans le ménage. Selon les règles fédérales, le parent légal ne pourra pas avoir droit au montant pour personne à charge s'il paie une pension alimentaire pour cet enfant. À ces situations complexes, s'ajoute le système de prestations familiales, qui contient lui aussi des seuils d'admissibilité et des dispositions liées à la structure familiale.

## 2. Le réseau communautaire

Créés dans le contexte particulier de leur environnement et selon un mode de fonctionnement démocratique pour



6 En regard des réalités des familles contemporaines, quel rôle devrait être joué par le réseau communautaire?

---

---

---

---

---

---

---

---

répondre aux besoins et aux aspirations de leur communauté, les organismes communautaires permettent aux parents d'avoir une meilleure prise sur leurs réalités. Ils répondent aussi à certaines fonctions négligées ou déléguées par d'autres réseaux, notamment lorsque les réalités familiales engendrent de nouvelles problématiques encore peu explorées.

## 3. Le milieu de vie

Plus souvent qu'autrement, les parents veulent ce qu'il y a de mieux pour leur famille. Ils espèrent trouver un milieu de vie permettant l'épanouissement de chacun de ses membres. Certains recherchent en priorité la possibilité d'avoir des contacts réguliers avec le réseau familial qui favorise l'entraide familiale. Pour d'autres, l'important c'est plutôt la proximité du lieu de travail, de l'école ou encore, des services. Dans tous les cas, la qualité du milieu de vie est un ingrédient central du bien-être des familles.



7 Comment évaluez-vous l'adaptation de l'environnement physique et social aux nouvelles réalités familiales?

---

---

---

---

---

---

---

---

Près des 4/5 de la population habite en ville. La diversité des modèles familiaux et des réalités économiques y est particulièrement marquante. Les besoins des familles urbaines sont un logement adéquat, des déplacements faciles, des espaces verts, des parcs, des centres de loisirs.

Un peu plus de 1/5 de la population vit en milieu rural. Si les familles y vivant profitent des espaces verts, elles subissent souvent un déficit en matière de transport en commun et d'accessibilité à une grande partie des services publics (services de garde, de loisirs...)



Quels acteurs peuvent contribuer à la création d'un milieu de vie favorable aux familles d'aujourd'hui?

---

---

---

---

---

---

---

---

#### 4. Responsabilités familiales et responsabilités publiques

Les valeurs de solidarité familiale servent parfois d'argument politique pour justifier l'absence de soutien étatique ou la diminution des ressources attribuées à certains programmes de soutien. Toutefois, il faut se rappeler qu'une société solidaire favorise les solidarités familiales.

Le contexte de diversité et de mouvance des parcours conjugaux, familiaux et professionnels ajoute à la charge des responsabilités familiales. Les familles vivent des périodes de transition qui sont parfois très exigeantes. Malgré cela, l'État continue de demander plus aux familles. Pour certains, l'État se retire, d'une part, des responsabilités qu'il assumait auparavant alors que dans d'autres cas, on a plutôt l'impression qu'il se substitue aux responsabilités familiales.

Que dire du discours du désengagement des parents? Cette réalité, bien que marginale, signifie que la fonction, le rôle, la place et les pratiques des parents posent problème. Devant l'absence de modèles ou le manque

de ressources, certains parents débordés se sentiraient incompétents et délégueraient une part de plus en plus importante de leurs responsabilités à des institutions tiers ou relais.

Les besoins des familles contemporaines sont nombreux.



Quels sont les besoins des familles qui devraient être priorités par les interventions publiques?

*(Encercler votre priorité)*

1. Le soutien à la **naissance** dans le but d'améliorer les conditions de vie et l'épanouissement des jeunes familles
2. Le soutien à la **parentalité** pour l'accomplissement du rôle de mère et de père à toutes les étapes de la vie familiale
3. Le soutien **économique universel** aux familles dans le but d'assurer une équité entre les familles avec enfant(s) et celles sans enfant
4. Le soutien à la famille et la reconnaissance de l'apport de la famille élargie qui tient compte des **défis intergénérationnels** actuels
5. Le soutien à l'aménagement des **milieux de vie** par l'action locale
6. Les mesures de **conciliation famille-travail** incluant les congés parentaux, les services de garde à l'enfance...

Expliquez votre réponse:

---

---

---

---

---

---

---

---

À l'étude lors du colloque

# Thème 2 : Parentalité et filiation

Certains croient que la famille s'est fragilisée, qu'elle ne sert plus de refuge affectif, qu'elle ne remplit pas toutes les conditions nécessaires au plein développement des enfants, qu'elle n'assume plus ses fonctions, etc. Elle serait la cause de la délinquance, du décrochage scolaire, du déficit d'attention et de bien d'autres difficultés. Est-ce le reflet de la réalité?

On a l'impression de vivre une précarisation du lien familial. Le caractère immuable de la famille semble se perdre au profit de relations sélectives et mouvantes. De plus, l'apparition des liens familiaux qui n'ont pas un fondement biologique stimule plusieurs réflexions et inquiétudes.

## 1. Parentalité et pluriparentalité

Le terme pluriparentalité désigne le fait que plusieurs personnes peuvent jouer un rôle parental auprès d'un enfant. Ce terme rend compte de l'importance accrue des grands-parents et de certaines personnes significatives (ex. conjoint du parent, ami de la famille) pouvant être assimilées à un membre de la famille, quasiment une autorité parentale.

Certains facteurs ont favorisé l'apparition de la pluriparentalité. Les recompositions familiales, la procréation assistée, la reconnaissance des parents de même sexe ont introduit une rupture dans nos conceptions et ont remis en question le fondement biologique de la parentalité. Du coup, la conception d'une bi-parentalité formée du couple conjugal d'un homme et d'une femme devient trop restrictive, ce système de filiation bilatéral qui tient compte de manière égale des deux lignes paternelle et maternelle. La proximité quotidienne ou régulière est propice à la création de liens affectifs non « programmés », entre enfants et entre adultes et enfants.

10

Qu'est-ce qui « fait » le parent? Est-ce davantage le statut légal, la prise en charge économique ou encore l'engagement dans les soins quotidiens?

À l'étude  
lors du  
colloque

11

Qu'est-ce qui « fait » la fratrie?



12 Quelle place doit-on faire à la reconnaissance des liens «vécus»?

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---



13 Quelle place doit-on faire aux diverses dimensions (biologique, affective et légale)?




---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

## 2. La filiation

La filiation est la reconnaissance des liens entre des personnes qui descendent les unes des autres. C'est par la filiation, qu'on appartient à un groupe et qu'on s'identifie à lui, mais c'est aussi par elle que se fait la transmission du patrimoine familial (les biens, le nom, le sentiment d'appartenance à une lignée identitaire...).

Les liens de parenté ont plusieurs dimensions. Historiquement, c'est la dimension biologique qui prédominait dans la détermination des liens de parenté. De nos jours, deux autres dimensions prennent de plus en plus de place: la parenté sociale et la parenté juridique. La dimension sociale comporte un lien «vivant ou quotidien» et une relation à la fois affective, éducative et instrumentale. La dimension juridique met l'accent sur les responsabilités et la relation d'autorité qui lient les membres les uns aux autres. C'est sous le sceau des obligations et des devoirs que les liens sont entretenus. Bien que les responsabilités légales aient reposé pendant longtemps sur des réalités biologiques, la reconnaissance d'un autre type de lien, plus affectif, semble gagner du terrain.

Peut-on croire que la dimension biologique, après avoir dominé aussi longtemps la définition des liens de parenté, a cédé sa place sans laisser de profondes traces?



14 Comment interpréter cette nouvelle tendance à privilégier la dimension affective?

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---



15 La recherche du parent biologique ne risque-t-elle pas de demeurer une préoccupation pour un bon nombre de jeunes?

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

### 3. La reconnaissance légale

La reconnaissance des nouvelles réalités familiales se formalise parfois au moment de leur intégration à la législation.

On remarque que des modifications substantielles ont été accomplies en matière de législation afin de tenter de limiter les impacts négatifs de la mouvance familiale (médiation familiale, pensions alimentaires, etc.). D'autres

16

À votre connaissance, les changements successifs au Code civil et aux dispositions légales touchant la famille sont-ils le reflet d'une acceptation sociale des nouvelles réalités familiales?

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---



17

À votre connaissance, ces changements favorisent-ils la reconnaissance des droits et du bien-être des enfants?

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

changements législatifs nous obligent à réfléchir sur notre vision des liens familiaux. Par exemple, «l'abolition de l'obligation alimentaire entre grands-parents et petits-enfants et, au printemps 2002, la loi sur l'union civile ont «touché» le sens des relations intergénérationnelles, de la filiation, de la présomption de paternité, de l'assistance à la procréation et du droit des enfants à connaître leurs parents, sans élaboration collective sur le bien fondé de ces choix.» (Extrait du document de présentation du *Colloque Familles en transformation: quels enjeux éthiques?*)

### 4. De génération en génération

La multiplication des situations de paternité et de maternité pose la question du sens de la parentalité et de la filiation. Une personne peut être, simultanément ou successivement, le parent biologique d'un enfant, sans avoir de liens affectifs avec lui, alors qu'elle peut être le beau-père ou la belle-mère d'un autre et s'en occuper comme un parent tout en étant un grand-parent, une tante ou un oncle dévoué.

18

Comment évaluez-vous les impacts des variations du rôle de père ou de mère sur la transmission du patrimoine culturel et financier des personnes qui les vivent?

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---



*Conseil de la famille  
et de l'enfance*

Québec 